

SÉANCE RÉGULIÈRE (5 septembre 2023)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 5 septembre 2023 à 20 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Denis Gosselin
Siège #2 - Win Le Phan
Siège #3 - Isabelle Paquet
Siège #4 - Christian Lessard
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Michel Veilleux

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Alain Veilleux. François Roberge, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

147-09-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance régulière du 14 août 2023
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Acceptation des comptes
 - 4.2 - Permis d'août 2023
 - 4.3 - Suivi mensuel du budget
- 5 - CORRESPONDANCE
 - 5.1 - Bordereau des correspondances
- 6 - LÉGISLATION
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
 - 8.1 - Étude de sols - Tronçons 017-San-01 et 017-San-02 - octroi
 - 8.2 - Réfection du Rang Saint-Charles - Acceptation provisoire des travaux et demande de paiement no 3
 - 8.3 - Adjudication du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier
 - 8.4 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet soutien, Route Bernard
- 9 - QUESTIONS DIVERSES
 - 9.1 - Embauche d'une surveillante de plateau pour le badminton
 - 9.2 - Ouverture d'un concours au poste de directeur des travaux publics
 - 9.3 - Remplacement du photocopieur
 - 9.4 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Volet 2
 - 9.5 - Plan d'action maintien et développement des services municipaux des loisirs et de la culture
 - 9.6 - Demande tournoi de pickleball
 - 9.7 - Autorisation de location gratuite de la salle du Centre communautaire
 - 9.8 - PPA-ES 31932 - Reddition de comptes
 - 9.9 - Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

148-09-2023

3.1 - Séance régulière du 14 août 2023

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 14 août 2023 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2023 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

149-09-2023

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à août 2023 totalisant 70 102,99 \$ (Folio 350188) et 45 386,07 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 14892 à #14928 inclusivement, par les prélèvements #264 à #266 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. Le greffier-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis d'août 2023

Le directeur général fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'août 2023 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

Le greffier-trésorier présente le suivi du budget au 31 août 2023, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt de la liste des correspondances pour le mois d'août 2023.

6 - LÉGISLATION

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 09. Après quelques interventions, la période de questions est fermée à 20 h 10.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

150-09-2023

8.1 - Étude de sols - Tronçons 017-San-01 et 017-San-02 - octroi

ATTENDU que la municipalité doit procéder au remplacement d'une conduite sanitaire d'environ 230 mètres de longueur portant les noms de tronçon 017-San-1 et 017-San- 2 au plan d'intervention de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité requiert les services d'une firme pour procéder à la caractérisation des sols avec recommandations géotechniques exigée pour

la demande d'autorisation du MELCCFP et que des soumissions ont été demandées à 6 firmes dont 2 ont déposé des propositions;

ATTENDU que Consultations Géotex a déposé l'offre de services professionnels la moins dispendieuse pour la réalisation d'une caractérisation écologique couvrant les 2 tronçons;

ATTENDU la recommandation de la firme Stantec;

ATTENDU que ces travaux sont admissibles au TECQ;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier à la firme Consultations Géotex le mandat de caractérisation des sols liée au remplacement des tronçons 017- San-1, et 017- San-2 au coût de 14 220.00 \$ avant taxes.

151-09-2023

8.2 - Réfection du Rang Saint-Charles - Acceptation provisoire des travaux et demande de paiement no 3

ATTENDU que le conseil municipal a octroyé le contrat des travaux de réfection du Rang Saint-Charles à Les Pavages de Beauce Ltée;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la facture # 16092 datée du 29 août 2023 de Les Pavages de Beauce Ltée au montant de 68 772,72 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que la surveillance du chantier a été octroyée au service d'ingénierie de la MRC de Beauce-Sartigan et que la Municipalité a reçu la recommandation de paiement no 3 en date du 31 août 2023;

ATTENDU que M. Olivier Lachance, ingénieur à la MRC de Beauce-Sartigan, a confirmé que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis pour construction et selon les règles de l'art;

ATTENDU que la liste des déficiences est annexée au certificat;

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède à la réception provisoire des travaux de réfection du Rang Saint-Charles;

QUE la Municipalité désigne M. François Roberge, directeur général, à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

DE libérer la moitié de la retenue de 10 %, conformément au document d'appel d'offres.

QUE la Municipalité procède au paiement no.3 d'un montant de 68 772,72 \$ plus les taxes applicables à Les Pavages de Beauce Ltée.

152-09-2023

8.3 - Adjudication du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins a demandé des soumissions publiques pour le déneigement durant 5 ans de son réseau routier via le Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec (SÉAO);

ATTENDU qu'à la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres public, deux soumissions avaient été reçues;
ATTENDU que la soumission la plus basse reçue est conforme;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins octroie le contrat à Giroux et Lessard Ltée pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins durant 5 ans, au prix de 841 329.56 \$, incluant les taxes;

QUE le document d'appel d'offres fasse partie intégrante du contrat.

153-09-2023

8.4 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet soutien, Route Bernard

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux :

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Stéphane Auclair et unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que François Roberge, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

9 - QUESTIONS DIVERSES

154-09-2023

9.1 - Embauche d'une surveillante de plateau pour le badminton

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une étudiante afin d'effectuer la surveillance du plateau de badminton;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée afin de combler le poste;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'embauche de Mme Élodie Boutin pour la surveillance du plateau de badminton durant la saison 2023-2024, selon les conditions salariales en vigueur pour ce poste;

DE mandater la responsable aux loisirs, Mme Sonya Levesque, afin de signer le contrat de travail de Mme Boutin pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

155-09-2023

9.2 - Ouverture d'un concours au poste de directeur des travaux publics

ATTENDU que la Municipalité a reçu la démission de son directeur des travaux publics, M. Nicolas Veilleux;

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder le plus rapidement possible à l'embauche d'un nouvel employé pour occuper ce poste;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le processus d'embauche pour un nouveau directeur des travaux publics soit enclenché rapidement par le directeur général;

QUE les services de M. Marc-André Paré soient retenus afin d'effectuer la procédure d'embauche en collaboration avec le directeur général.

156-09-2023

9.3 - Remplacement du photocopieur

ATTENDU que le contrat de location du photocopieur actuel Image RUNNER ADVANCE C3525i 11 Canon se termine le 31 octobre 2023;

ATTENDU les 4 soumissions reçues pour la location d'un nouveau photocopieur;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la location d'un nouveau photocopieur TOSHIBA Studio 2525AC auprès de Bureautique Reno pour la somme totale de 6 600 \$, avant les taxes applicables sous forme de location crédit-bail d'une durée de 60 mois avec des versements trimestriels de 330.00 \$, avant les taxes applicables ainsi qu'un contrat de service à taux fixe 5 ans soit:

- copies noir: 0,0085 \$ la copie

- copies couleur 1: 0,065 \$ la copie

157-09-2023

9.4 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Volet 2

ATTENDU que la municipalité a adopté une politique familiale municipale ainsi qu'un plan d'action;

ATTENDU que le programme de soutien aux politiques familiales municipales permet aux municipalités ayant une politique MADA et famille en vigueur de présenter une demande d'aide financière permettant la réalisation de projets prévus au plan d'action et dédié aux familles;

ATTENDU que le programme prévoit un soutien financier maximal de 25 000 \$ pouvant atteindre 90% des dépenses admissibles, la contribution minimale de la municipalité étant de 10% des dépenses admissibles;

il est proposé par Isabelle Paquet et adopté à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au nom de la municipalité;

De nommer madame Sonya Levesque au titre de mandataire déléguée pour

assurer le suivi de la demande;

De nommer Stéphane Auclair à titre de personne élue responsable des questions familiales.

158-09-2023

9.5 - Plan d'action maintien et développement des services municipaux des loisirs et de la culture

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du compte-rendu de la rencontre du 19 avril 2023 à laquelle la majorité des directions générales et des ressources loisirs et culture des municipalités ont participé;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la proposition du Plan d'action visant à maintenir et développer les services de loisirs et culture municipaux 2024 à 2026;

ATTENDU que le contenu des deux documents repose au préalable sur des ateliers de discussions qui ont permis aux directions générales et aux ressources en loisir et culture d'identifier des difficultés et enjeux pour maintenir et développer les services de loisirs et culture municipaux;

ATTENDU que les actions proposées sont des propositions concrètes émises par les directions municipales et les ressources en loisir et culture visant à mieux répondre aux besoins du milieu;

ATTENDU que les agentes de développement de la MRC accompagneront les municipalités dans cette démarche visant à assurer la pérennité des services des loisirs et de la culture;

ATTENDU que les municipalités intéressées à travailler ce dossier en concertation avec la MRC doivent signifier leur engagement par résolution;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité :

- Confirme son intérêt à participer aux rencontres visant à travailler en concertation régionale pour la mise en œuvre d'actions MRC inscrites au plan d'action;
- Confirme son intention de mettre en œuvre les actions qu'elle aura identifiées comme « action MRC », c'est-à-dire des actions à travailler en concertation régionale;
- Confirme l'implication effective de ressources de sa municipalité pour la réalisation des actions MRC;

159-09-2023

9.6 - Demande tournoi de pickleball

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande de M. Sylvio Mathieu le 31 août 2023 à l'effet d'organiser deux tournois de pickleball extérieur sur la patinoire les 30 septembre et 1er octobre 2023 pour promouvoir ce sport;

ATTENDU qu'il demande d'utiliser les filets de pickleball, la surface de dek hockey et le centre communautaire gratuitement; et le gymnase de l'école Éco-Pin en cas de pluie;

ATTENDU qu'il demande à la Municipalité de promouvoir l'activité via la page Facebook des loisirs et le panneau numérique;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE fournir gratuitement les filets de pickleball et la salle du centre communautaire pour les 30 septembre et 1er octobre 2023 pour la tenue d'un tournoi de pickleball;

DE permettre à M. Mathieu d'utiliser la surface de dek hockey, et ce gratuitement, pour marquer des terrains supplémentaires tout en lui mentionnant qu'il ne doit pas utiliser de peinture ou de produit qui peut endommager la surface;

DE l'aider à publiciser l'activité via la page Facebook des loisirs et le panneau

numérique;

DE le remercier pour son dévouement à faire connaître ce sport.

160-09-2023

9.7 - Autorisation de location gratuite de la salle du Centre communautaire

ATTENDU que les OBNL de Notre-Dame-des-Pins ont droit à deux locations de salle gratuites par année en vertu du règlement de taxation et de tarification des services et que les Chevaliers de Colomb ont épuisé les gratuités;

ATTENDU que l'église de Notre-Dame-des-Pins fait maintenant partie de la Fabrique St-Georges Sartigan et qu'elle n'est techniquement plus un organisme local;

ATTENDU que l'activité d'épluchette de blé d'Inde et party de hot-dogs organisée en collaboration avec les Chevaliers de Colomb générera des fonds qui seront spécifiquement réservés à l'Église de Notre-Dame-des-Pins;

Il est proposé par Stéphane Auclair et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la location gratuite par l'église de la salle du Centre communautaire pour l'activité d'épluchette de blé d'Inde qui se tiendra le 10 septembre 2023.

161-09-2023

9.8 - PPA-ES 31932 - Reddition de comptes

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Christian Lessard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins approuve les dépenses d'un montant de 33 116,47 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

162-09-2023

9.9 - Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Auclair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur

l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés de Beauce-Sud Samuel Poulin et de Beauce Richard Lehoux, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

163-09-2023

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 21.

Alain Veilleux
Maire

François Roberge
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Alain Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Veilleux
Maire